



**La CFDT Cheminots a été reçue en audience par la direction de la SA Réseau. Face à l'évolution de la crise et la mise en place du PASS sanitaire, la délégation CFDT a rappelé que les agents de Réseau sont également concernés (acheminements, personnel des Infrapôles et infralog, soucis de logement, restauration, formations, VMAS, etc.)**

### **CONSTAT**

- LE NOMBRE DE CONTAMINATIONS ET/OU FORTES SUSPICIONS AUGMENTE CONSIDÉRABLEMENT, AINSI QUE LE NOMBRE DE CAS CONTACTS.
- CADRE LÉGISLATIF : APRÈS L'AVIS RENDU LE 5/08 AU CONSEIL CONSTITUTIONNEL ET VALIDANT L'ESSENTIEL DES MESURES PRÉVUES PAR LA LOI, L'APPLICATION DES MESURES ENTRE EN VIGUEUR AU 9/08.
- POUR RÉSEAU : VACCINATION OBLIGATOIRE UNIQUEMENT POUR LES PSYCHOLOGUES (UNE DEMANDE DE DÉROGATION EST EN COURS)
- POUR RÉSEAU : INTERDICTION POUR L'EMPLOYEUR DE VÉRIFIER LE PASS SANITAIRE DES SALARIÉS

### **Position CFDT**

- Nécessité d'accorder la vaccination pendant le temps de travail comme prévu par la loi.
- Permettre et faciliter l'accès au vaccin si c'est le choix des agents
- Les cheminots ont été en 1ere ligne quand il le fallait, faire preuve de considération est primordial.
- Les dérogations demandées par voyages doivent être poussées par réseau, le délai du 30 août doit à minima s'appliquer aux salariés de réseau.



### **Position SNCF RESEAU**

- Les établissements doivent faciliter le dialogue, faire preuve de souplesse, faciliter l'accès à la vaccination, par contre les tests PCR doivent avoir lieu en dehors du temps de travail.
- La direction accepte de travailler avec les services RH pour disponibiliser les agents afin de se faire vacciner pour celles et ceux qui le souhaitent (suite demande CFDT) ou accorder du temps compensatoire (à l'étude)
- Le port du masque restera obligatoire dans les trains



## **Moyens mis pour la vaccination**

Les cabinets médicaux sont ouverts tout l'été et, au niveau du GPU, il va être demandé un système coupe file pour être prioritaire et éviter les files d'attente dans les centres de vaccination pour les agents qui souhaitent être vaccinés.

### **Position CFDT :**

Les doses ne sont pas universelles, il faut envisager des campagnes dans les gros sites, tous les vaccins ne sont pas adaptés à tous. Et il reste indispensable que la vaccination se fasse sur le temps de travail des agents.

## **Télétravail et retour en présentiel**

2 à 3j par semaine préconisés

Après la crise : le télétravail sera développé : avenants en cours de rédaction

### **Position CFDT :**

il faut faire un rappel aux DET sur l'accord télétravail, ils ne semblent pas tous au courant (=> rappel sera fait). Il ne faut pas non plus augmenter les jauges de présentiel sans prendre en compte l'apparition du variant Delta et ses conséquences.

## **Retour agents en déplacement :**

La CFDT a demandé comment allaient être gérés les cas d'agents partis en déplacement et étant dans l'incapacité d'en revenir car positifs ?

Il faut une solution, envisager si besoin VSL ou autre moyen de transport individuel et sécurisé. Il faut communiquer sur les possibilités trouvées, y compris pour les agents vaccinés mais positifs au COVID.

**Il est impératif de proposer une solution apportant réactivité et certitude aux agents potentiellement concernés.**

## **Tournées en cabine**

L'agent n'étant pas dans le train au contact des voyageurs, il n'y a pas de nécessité de PASS  
Le retour en cabine arrière sera possible.

## **Hôtels**

Conformément au compte rendu du 30/07 de la task force nationale, dans les hôtels ORFEA et partenaires, l'obligation du pass s'applique dans tous les espaces restauration. Pour les salariés qui n'en disposeraient pas, une facilité de prise de repas en chambre est mise en place.

### **Position CFDT :**

Une attention particulière doit être portée sur le choix des hôtels hors ORFEA, chaque agent doit pouvoir bénéficier d'une solution de restauration, qu'il soit ou non muni d'un pass.

## **Gestion des cas contact**

**Modification importante :** le classement prend en compte le statut vaccinal : pas de mise à l'isolement si l'agent a un schéma vaccinal complet et un test négatif.

### **Position CFDT :**

il faut aller plus loin que l'obligation légale en termes de mise à l'isolement (risque des vaccinés porteurs du virus et qui se retrouveraient au contact de collègues sur le lieu de travail). Il faut éviter le relâchement avec la mise en place du PASS sanitaire. Il est également nécessaire de rappeler que toute apparition de symptômes doit conduire à une mise à l'isolement individuelle en attente de diagnostic, que l'on soit vacciné ou non.

## **Une question ? Contactez-nous!**

**Fabrice CHAMBELLAND, secrétaire national**

*fabrice.chambelland@cfdtcheminots.org*

**Vanessa L'HOMEL, secrétaire nationale**

*vanessa.lhomel@cfdtcheminots.org*

